AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
AVRIL 2026

1. Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

   PROJET DE RÈGLEMENT 789 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

   Suivant la modification de la *Loi sur le patrimoine culturel*, ce règlement doit être adopté par toutes les municipalités du Québec.

   Le règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments patrimoniaux, à les protéger contre les intempéries et à préserver leur structure.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **14 avril 2026 à 18h00**, à la salle Athanase-David (église), située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou toute autre personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Le projet de règlement 789 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse https://www.valdavid.com/publications/ dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau.

Cet avis public est donné en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 30 mars 2026

(Signé)

François Pépin
Directeur général et greffier-trésorier par intérim